



prolongation d'arrêt de travail

Par **bzh3522**, le **26/06/2010** à **16:03**

En cas d'arrêt de travail le médecin généraliste peut-il prescrire le même jour une prolongation d'arrêt de travail de 2 mois (2 mois à compter du 28 juin 2010) et le même jour prévoir une reprise de travail à mi temps thérapeutique de 3 mois à compter du 30 août (soit près de 2 mois avant ; Et si le médecin indique sortie libres, faut-il quand même respecter certains horaires et quels sont-ils

Par **loe**, le **26/06/2010** à **20:32**

Bonjour,

Il vous faudra obtenir l'accord du médecin de la sécurité sociale pour le mi-temps thérapeutique.

Il vaut mieux s'y prendre avant, compte tenu du délai.

Vous êtes tenu d'être à votre domicile entre 9 h et 11 h et 14 h et 16 h.

Il y a très peu de cas où les sorties libres sont autorisées (il faut obtenir l'accord de la sécurité sociale) : c'est possible lors de dépressions.

Regardez sur le site "www.ameli.fr", tout est expliqué.